



**PRÉFET
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Enquête publique unique préalable à un défrichement et à un permis de construire pour un projet d'édification d'une centrale solaire photovoltaïque au sol d'environ 17 hectares sur la commune de MEILHAN.

Demandeur : ARKOLIA INVEST 48
Monsieur Jean-Sébastien BESSIERE
Zone d'activité du Bosc
16 rue des Vergers
34 130 Mudaison

Une enquête publique unique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie de Meilhan, siège de l'enquête publique, durant 33 jours consécutifs, **du lundi 22 mai 2023 à 09h30 au vendredi 23 juin 2023 à 16h30**.

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre la décision de défrichement et de permis de construire.

Monsieur Philippe CORREGE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Jean-Marc LAILHEUGUE en qualité de suppléant, par décision n° E23000031/64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 13 avril 2023.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment la demande de défrichement et la demande de permis de construire, l'étude d'impact, le résumé non technique et les avis des services consultés :

- sur support papier : à la mairie de Meilhan, siège de l'enquête publique unique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit le lundi au jeudi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 et le premier samedi de chaque mois de 09h00 à 12h00 ;
- sur un poste informatique : à la mairie de Meilhan, siège de l'enquête publique unique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet des services de l'État dans les Landes : à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr puis sélectionner rubrique Publications – Publications légales – Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, **du lundi 22 mai 2023 à 09h30 au vendredi 23 juin 2023 à 16h30**, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Meilhan, siège de l'enquête publique unique ;
- envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Meilhan, siège de l'enquête publique unique – 164 rue Robert Félix – 40 400 Meilhan ;

- transmises par courriel à ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr **avant le vendredi 23 juin 2023 à 16h30**. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (EP DÉFRICHEMENT + PC CPV MEILHAN) ».

Monsieur Philippe CORREGE recevra le public à la mairie de MEILHAN aux dates et heures suivantes :

- Lundi 22 mai 2023 : de 09h30 à 12h30
- Mardi 30 mai 2023 : de 14h30 à 17h30
- Lundi 12 juin 2023 : de 09h30 à 12h30
- Vendredi 23 juin 2023 : de 13h30 à 16h30

Toutes informations sur la dite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage, ARKOLIA INVEST 48 – Zone d'activité du Bosc – 16 rue des Vergers – 34 130 Mudaison – Madame Héloïse JOACHIM – 06.75.27.40.12 – hjoachim@arkolia-energies.com.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées à la mairie de Meilhan, siège de l'enquête publique, à la direction départementale des territoires et de la mer des Landes – service nature et forêt (SNF) (05 58 51 30 60), service aménagement risques (SAR) (05 58 51 32 94) et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.